

Conseil Municipal du 22 AOÛT 2018

Etaient présents : Denis Jacquin – Géraldine Leroy – Yoann Girard – Jean-François Niess – Lysiane Pointurier – François Monnier – Frédéric Arnoux.

Procuration : Julie Gillet à François Monnier

Excusés : Patrick Geistel – Sylvie Robert – François Mairey – Julie Gillet – Michel Domon – Kathia Dodane.

7 conseillers participent aux délibérations.
Géraldine LEROY est élue secrétaire de séance.
Convocations envoyées le 14 août 2018.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2018.**

➤ **Communication du Maire**

➤ **Délibérations**

- Signature nouveau contrat assurance.
- Acceptation créance éteinte.
- Décision modificative budgétaire.
- Modification horaire poste adjoint technique territorial.

➤ **Informations et questions diverses**

- Questions diverses.

- :: :: :: :: :: :: :: :: ::

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2018**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2018 est approuvé avec 8 Voix Pour.

➤ **Communication du Maire**

- Arrêté de changement d'horaire de madame Marie-Thérèse VALOT, Adjoint Technique Territorial, à raison de 27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Arrêté de changement d'horaire de madame Véronique KURY, Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Arrêté de changement d'horaire de madame Ewa MALBLANC, Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à raison de 17 heures 25 minutes hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Arrêté de changement d'horaire de madame Sylvie JEANNEY, Adjoint Technique Territorial, à raison de 9 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Certificat d'urbanisme d'information (Type a) délivré par le Maire au nom de la Commune, demande déposée le 2 août 2018 par Maître Estelle Litzelmann pour un terrain situé au lieu-dit les Écombières – ZC 4, superficie 650 m², pour connaître les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

➤ **Délibérations**

- **2018-08-22-31 : SIGNATURE NOUVEAU CONTRAT ASSURANCE**

Dans le cadre d'une démarche de recherche d'économie, Monsieur le Maire, avec l'accord de la commission budget, propose de changer de société d'assurance.

L'offre de la compagnie AXA représente une économie de l'ordre de 50 % sur la cotisation annuelle par rapport à notre assureur actuel. La couverture des risques est identique, en revanche le montant de la franchise est plus élevé. Si l'on considère le niveau de sinistres enregistrés ces dernières années, à niveau égal, l'augmentation de la franchise ne remettrait pas en question l'économie réalisée sur la cotisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, Avec 8 Voix Pour,
ACCEPTENT l'offre de la compagnie d'assurance AXA
AUTORISENT monsieur le Maire à signer tout document lié au contrat d'assurance.

- **2018-08-22-32 : ACCEPTATION CREANCE ETEINTE**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un mail du 25 juillet 2018, de monsieur Denis BERDAGUÉ, Trésorier, concernant une créance irrécouvrable.

En effet, plusieurs titres de recettes concernant les budgets eau et assainissement, ne pourront pas être recouvré suite à l'ordonnance du 15 avril 2016 du Tribunal d'Instance de Montpellier homologuant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de la personne concernée.

En conséquence, cette créance irrécouvrable, doit être admise en non-valeur :
compte 6542 : les créances résultant d'une décision judiciaire ou assimilée qui deviennent alors des créances éteintes qu'il est interdit de continuer à poursuivre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, Avec 8 Voix Pour,
AUTORISENT monsieur le Maire à admettre la créance ci-dessus en créance éteinte pour un montant de 125.47 € (Cent vingt-cinq euros 47 cent).

- **2018-08-22-33 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des factures ADS (frais urbanisme) reçues et à venir supérieures aux sommes indiquées budgétairement de même que les dépenses sur l'éclairage public. Des recettes d'investissement supplémentaires ont été réalisées sur l'encaissement des taxes d'aménagement et il y a lieu d'inscrire celles-ci :

Compte 10226 : + 6 831 €

Afin de régler les factures ADS, une somme de 3 000 € sera inscrite sur le compte 202 et les factures relatives à l'éclairage public une somme de 3 831 € sera inscrite sur le compte 2315 opération 56.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avec 8 Voix Pour,
AUTORISENT Monsieur le Maire à effectuer les opérations budgétaires ci-dessus.

- **2018-08-22-34 : MODIFICATION HORAIRE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 20 juillet 2018 concernant les suppressions créations de postes au 01 septembre 2018 et précise que pour le poste d'Adjoint technique territorial à raison de 9 heures hebdomadaires, un réajustement devait être fait (comme spécifié lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2018) du fait de la suppression d'une classe à la rentrée de septembre et d'une réorganisation des tâches à effectuer par le Personnel en place, modification qui devait se faire en deux temps.

A compter du 1^{er} octobre 2018, le poste d'Adjoint technique Territorial à temps partiel, soit 9 heures hebdomadaires est modifié comme suit : 8 heures 75 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal avec 8 Voix Pour,
ACCEPTENT la modification ci-dessus.
Le tableau modifié est annexé à la présente délibération.

➤ **Informations et questions diverses**

Denis Jacquin signale que la commune de Torpes a demandé un audit financier lors du conseil communautaire du Grand Besançon. Un cabinet a donc été mandaté. Les conclusions seront adressées à un Conseil de Sages. Une exonération partielle de l'attribution de compensation versée à la CAGB serait envisagée. Une délibération devra être prise par le Conseil Municipal pour accepter la transformation de la Communauté d'agglomération en communauté urbaine. Il précise que l'éclairage public deviendra une compétence obligatoire de la communauté urbaine. Nous aurons à choisir le niveau d'intervention de la maintenance des lampadaires : 25 € ou 12.50 € par point lumineux.

Il informe également de la demande de M. et Mme Sanchez pour acquérir une bande de 5 m le long de leur propriété : zone non constructible. Quelle estimation ? Après discussion les conseillers présents ce jour se mettent d'accord pour une proposition à 10 € le m².

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 22 Août 2018

Denis Jacquin précise que l'aménagement définitif du parking empierré se fera courant septembre. L'abri bus sera en place pour la rentrée avec la ligne de bus déviée. L'appel d'offre et la maîtrise d'œuvre seront assurés par la Commune. Deux subventions sont attendues : 6 700 € de l'Etat et une subvention du Syded. Le plan d'aménagement sera projeté lors du prochain conseil municipal.

Frédéric Arnoux demande quand aura lieu le relevé des compteurs d'eau ? Réponse : cela a été fait. Des difficultés à relever les bases complètes. 8 mois de consommation puis rythme de relevé se régulera tous les six mois.

Denis Jacquin précise que le tarif dégressif eau est interdit. Pour P. Geistel agriculteur, une solution devrait lui être proposée. Frédéric Arnoux demande pourquoi les places de parking devant la boulangerie ne sont-elles pas mises en épi ? Réponse : beaucoup trop dangereux, de plus ce sont des pauses minutes.

Lysiane : RAS.

Jean-François NIESS : le SIVOM a nettoyé le reste du tas de bois place de la gare, 6 camions bennes remplis ont été transportés à la déchetterie. L'entreprise avait mis trois ans pour retirer le bois stocké près de la gare !

Les charmilles taillés au printemps ont bien repris et seront à mettre en forme.

Programmation en hiver ; comment traiter nos espaces verts ? Il faudra avoir cette réflexion lors de prochains conseils tous ensemble. Volonté de réduire les espaces verts à entretenir.

Géraldine : RAS.

François Monnier : circulation dense rue de la Corvée. Beaucoup de camions (papèterie, direction Lons le Saunier). Il y a eu la déviation de Montferrand.

Séance levée à 20H10